



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Commission Nationale de la Psychiatrie

LES INFIRMIER.E.S EN PRATIQUE AVANCÉE, L'ARNAQUE DE PLUS !

Alors que la psychiatrie publique est en état d'urgence, une des réponses gouvernementales est la création de nouveaux métiers comme les Infirmier.e.s exerçant en Pratique Avancée en psychiatrie (IPA).

Prise face à la pénurie organisée de psychiatres et dans un souci d'économies, cette décision hiérarchise encore plus les équipes et cloisonne les fonctionnements là où il faut du lien.

L'IPA sera un mélange de médecin, de cadre, de psychologue d'assistant.e. social.e et d'infirmier.e : le gouvernement organise le glissement de tâches en créant la « SUPER-INFIRMIER.E ».

Depuis des années, la psychiatrie se meurt sous les injonctions de rentabilité et d'économies, ce projet est dans la même veine, payer des IPA coûtera moins cher que des médecins. Rien sur la réponse aux besoins de santé dans le champ de la psychiatrie. Aucune indication concernant la reconnaissance indiciaire, statutaire. Aucune indication non plus quant à la cohérence des métiers entre un.e infirmier.e en pratique avancée et un cadre de santé.

La destruction du collectif de travail supprime la possibilité de réflexion partagée sur la pratique professionnelle. L'échange des savoirs et savoirs-faire donne du sens au travail et garantit une prise en charge réfléchie, individualisée et de qualité pour chaque patient.e.

Pour la CGT, une remise en cause du décret d'actes infirmiers est à craindre. Au motif de répondre à une commande de la ministre, un référentiel de formation a été réalisé dans la précipitation. Ce cadre permettra peut-être de reconforter les employeurs qui auront recours aux IPA, sous couvert de pénurie médicale.

La création de cette « infirmière d'élite » que dénonce la CGT ne doit pas dédouaner le gouvernement de l'urgence de la revalorisation salariale de ce corps professionnel (les infirmier.e.s français.e.s sont classé.e.s 26 sur 29 dans l'OCDE concernant leur rémunération !).

La CGT exige du gouvernement qu'il permette la formation en nombre suffisant de psychiatres pour couvrir les besoins de la population et que tou.te.s les infirmier.e.s travaillant en psychiatrie soient spécifiquement formé.e.s.

La Fédération CGT santé et action Sociale et sa Commission Nationale Psychiatrie rejettent ce projet et revendique le renforcement de la formation initiale.

La psychiatrie ne doit pas être considérée comme une spécialité médicale comme une autre. A ce titre la formation doit impérativement intégrer des éléments correspondant aux dimensions bio/psycho/sociale qui constituent la psychiatrie, en laissant une place importante à la psychopathologie et aux sciences humaines.

En conséquence, la CGT ne participera pas à la réunion finale « relative à l'extension de la pratique avancée infirmier.e au domaine de la santé mentale » organisée par le ministère ce vendredi 12 avril, car nous ne voulons pas être complices de cette désorganisation délétère.

Montreuil, le 12 avril 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

28/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr